

Atelier Solima : L'enseignement des musiques actuelles : enjeux autour de la formation du formateur
mardi 22 mai 2014 - Conservatoire - 14h- 17h

Participants :

Animateur : **Jean-Pierre Boistel**, directeur pédagogique, Le Jam
Mathieu Lambert, Le Garage Electrique (Comité de Pilotage)

Témoins : **Bernard Descôtes**, directeur du Pôle d'Enseignement Supérieur de musique de Bourgogne
Gilles Labourey, directeur de l'Institut Musical de Formation Professionnelle, Salon de Provence, administrateur et ex président de la Fneijma
Jean-Luc Lehr, responsable du département Musiques Actuelles Amplifiées du Conservatoire de Béziers Méditerranée

Musiciens : **Olivier Boudignon**, Mr Blackstone
Pierre Coulon-Cerisier

Participants :

Emilie Bertrand, coordinatrice, Solima
Vincent Boisseau, professeur musiques actuelles amplifiées, Conservatoire de Montpellier
Yves Bommenel, chargé de mission musiques actuelles Illusion & Macadam (Comité de Pilotage)
Stéphane Durand, chargé de mission enseignement musical, Hérault Musique Danse
Jean-François Fontana, président du Jam (Comité de Pilotage)
Nathalie Lajara, directrice, Le Jam (Comité de Pilotage)
Jean-Louis Lefebvre, Agglomération de Montpellier
Fernando Paz, directeur de l'EMM de Castries
Isabelle Petit, directrice, Smac Victoire 2 (Comité de Pilotage)
Christine Vergnes, directrice Adjointe de la Culture et du Patrimoine,

Région LR

Excusés :

Valérie Bruas, conseillère musique Drac LR
Francois Carpita, coordinateur du département musiques actuelles, Conservatoire de Nîmes
Christophe Gabryelczyk, directeur, Top Espace Musical
Lionel Giroud, Directeur de l'EMDT de Pérols
Enzo Tosoni, musicien et enseignant, Le Jam
Anne-Claire Surel, directrice de l'EM Internote / Pignan
Corinne Zomboulis, directrice de l'EMM de Saint-Jean de Védas

Déroulement de l'atelier

Introduction sur le Solima

Introduction sur l'Enseignement

Intervention des grands témoins : Bernard Descôtes et Gilles Labourey

Tour de table

Conclusions

Sommaire du compte-rendu thématique de l'atelier

Introduction	p.2
Intervention de Bernard Descôtes	p.4
Intervention de Gilles Labourey	p.5
La place des MA dans l'enseignement dans l'Agglomération <i>Conservatoire - écoles publiques et privées</i>	p.5
Retours d'expériences sur la pratique de l'enseignement	p.6
Problématiques abordées	p.7
Enseignement et diffusion	
Conditions de travail	
Importance de l'accompagnement	
Les apports de l'interdisciplinarité	
Les apports pédagogiques des musiques actuelles	
Préconisations	p.8
Annexe - Mémo	p.9

Introduction de Jean-Pierre Boistel - la pédagogie dans l'enseignement des musiques actuelles, Repères de discussion

« 1/ Distinguer les formateurs en technique instrumentale et les formateurs en ateliers collectifs.

2/ Distinguer les formateurs en solfège et les formateurs en harmonie bien qu'ils interviennent dans des ateliers collectifs.

3/ Distinguer les formateurs qui ont une pratique de la scène quel que soit leur style de musique des formateurs qui ont une formation théorique mais une pratique restreinte ou confidentielle de leur instrument.

4/ Distinguer les formateurs en musique libre improvisée des professeurs d'improvisation en musiques actuelles amplifiées.

1/ Un formateur en technique instrumentale n'a peut-être aucune idée des pédagogies possibles avec un groupe de musiciens quel que soit le style. Un formateur en ateliers collectifs doit pouvoir se baser sur des dispositifs pédagogiques qui ne laissent aucun instrument sur la touche : il doit pouvoir répondre aux exigences des différents instruments en présence.

2/ Un formateur en solfège doit pouvoir faire ressentir le fait musical du système tonal par l'exemple vocal ou instrumental et par des pratiques actives du rythme et de la mélodie ; il n'est pas obligé d'être spécialiste d'un instrument harmonique bien que savoir se déplacer sur un piano reste indispensable. Un formateur en harmonie doit pratiquer excellentement un instrument harmonique : piano / guitare ou orgue.

3/ Les formateurs qui ont une grosse pratique de la scène peuvent apporter un enseignement très pragmatique sur les pratiques collectives autant que sur les pratiques individuelles pour peu qu'ils aient une pratique d'arrangement et de composition. Mais ils peuvent être limités dans leur culture musicale. Tout dépend

du style de musique qu'ils pratiquent. Les formateurs théoriciens peuvent ne pas être à l'aise dans la conduite de groupe mais peuvent être excellents dans l'ouverture culturelle.

4/ Les tendances des musiques Jazz et musiques actuelles amplifiées sont si nombreuses qu'il convient de distinguer les styles et les pratiques.

Un musicien de jazz moderne témoigne souvent d'un grand éclectisme dans les différents rythmes et styles abordés, mélangeant des influences de toutes les formes musicales disponibles : du classique mélodique au rock en passant par des influences « ethniques ». Il sera à même de pouvoir conduire des groupes instrumentaux de géométrie diverses, n'excluant aucun instrument. Un musicien de Salsa pourra étendre son influence au Latin jazz s'il travaille l'harmonie, mais sera peut-être bien embêté avec la présence d'une harpe ou d'un accordéon.

Un musicien de reggae ne pourra pas aborder facilement un autre style d'arrangement musical. Un musicien de rock encore moins. Il me semble qu'il faut encore distinguer les musiciens polyvalents possédant une grande culture musicale des musiciens spécialistes seuls détenteurs des « petits secrets » de tel ou tel style.

On pourrait en conclure QUELLE FORMATION pour QUEL TYPE DE MUSIQUE ?

1/ Les CRR - CRD - CRC semblent idéaux pour qui veut jouer le mieux possible de son instrument et pour qui veut accéder aux répertoires classiques et contemporains.

2/ Les CFMI semblent idéaux pour former des animateurs voulant faire goûter à toute sorte de public le plaisir de jouer en groupe.

3/ Les écoles de la FNEIJMA semblent idéales pour favoriser l'émergence de créateurs et interprètes de musiques hybrides entre les jazz et tous les styles issus des musiques noires (Soul-R'n'B- Funk-Afrobeat-Salsa-Latin Jazz-Nujazz-Electrojazz, etc...)

4/ Les établissements affiliés à la FEDUROCK / FEDLIMA semblent adéquats à offrir les services nécessaires à la constitution et répétition de groupes de rock.

1/ Ces enseignements même s'ils s'ouvrent sur les pratiques actuelles de la musique peuvent par leur culture de l'excellence ne pas répondre au désir de jouer de la musique en amateur et ne pas offrir de place à des professeurs non diplômés même si ceux-ci témoignent d'une pratique artistique reconnue. Ils peuvent souffrir également d'un manque de culture des musiques extra-européennes.

2/ Ces enseignements peuvent souffrir d'une image caricaturale des musiques actuelles et manquer d'expérience de la scène.

3/ Ces enseignements peuvent souffrir d'un manque de rigueur dans l'apprentissage en favorisant la culture de la scène et peuvent aussi manquer de culture musicale classique et contemporaine, ce qui est dommage pour la compréhension des dynamiques musicales qui sont souvent calquées par imitation sur les musiciens de la scène world et jazz. En même temps cela laisse une grande liberté aux élèves de se cultiver par eux-mêmes et de trouver un chemin personnel et original dans l'expression musicale. Les exemples sont abondants.

4/ Plus qu'ailleurs les groupes de rock sont forcément en décalage avec les institutions et c'est dans la culture rock que d'être en marge et de faire son chemin comme on veut. Il n'y a pas à regretter à mon avis que les musiciens de rock ne se

forment pas... « c'est leur destin »...Voilà à mon sens les différentes facettes de la question FORMATION des FORMATEURS »

Intervention de Bernard Descôtes

<http://www.pesm-bourgogne.fr/>

Le PESH propose, par convention avec l'Université de Bourgogne et en partenariat avec les CRR de Dijon et du Grand Chalon, des formations conjointes menant à trois diplômes de l'enseignement supérieur dans le cadre de cursus d'étude d'une durée de deux à quatre ans :

- le DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien)
- le DE (diplôme d'État de professeur de musique)
- la licence de musique, parcours "pratique musicale spécialisée"

Voies d'accès : formation initiale, continue, VAE, alternance (pas encore développé dans la pratique)

120 étudiants (objectif affiché) - 350 intervenants mais seulement 5 CDI

> volonté à terme de resserrer l'équipe pédagogique pour gagner en cohérence et définir des priorités (gagner du temps grâce aux nouvelles technologies notamment).

1, 6 millions de budget total, État : 800 000 / Région : 500 000

Inscription annuelle étudiant : 450 euros

Particularités du PESH :

Transversalité artistique : collaborations entre les différentes esthétiques.

Cadre légal LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche > accréditation des centres de formation / enseignement supérieur

Changement : On est passé de l'habilitation (d'un projet pédagogique) à l'accréditation (d'une stratégie de développement). Ces modifications doivent favoriser les partenariats public / privé.

Particularités des formateurs en musiques actuelles : multi-compétents : une vie d'artiste, enseignant et spécialiste de la musique : un artiste qui enseigne son art.

A quoi doit répondre la formation de formateur sur 1 territoire ?

Différents publics :

-pratique collective / individuelle

-amateur / professionnel

Le maillage de l'enseignement doit également selon lui favoriser la rencontre entre musiciens (MA / Classique)

« Comment se former à l'inconnu ? » : favoriser l'autonomie, la créativité et les capacités d'adaptation des musiciens pour permettre à la fois leur développement artistique et leur insertion professionnelle.

La polyvalence des formateurs en lien avec la richesse du territoire au service de la vitalité d'un écosystème.

Intervention de Gilles Labourey

<http://www.fneijma.org/>

<http://www.imfp-musique-salon-provence.fr/>

Enseignement très structuré en France mais crise de la diffusion.

Le jam, IFMP : précurseurs de la pratique collective.

Public IFMP : d'abord formation continue pour et par les musiciens avec un financement majoritairement Afdas.

Moins de 30 % Afdas aujourd'hui / le reste : des jeunes avec volonté professionnalisation / les autres : un aller retour entre IFMP et le Conservatoire qui reviennent après une 1ère phase de pratique professionnelle.

Collaborations avec le CRD d'Aix.

Spécificité par rapport au conservatoire ? une salle de concert, un studio et des liens avec la profession à travers une programmation hebdomadaire.

Développement d'opérations en partenariat:

Dispositif Jazz Emergence 5 centres (Tours, Toulouse, Chambéry, Salon, Centre des Musiques Didier Lockwood).

> Un enseignement tourné vers l'insertion professionnelle des musiciens.

La place des musiques actuelles dans l'enseignement dans l'Agglomération de Montpellier :

L'enseignement des musiques actuelles est récent : cf. annexe : rappels historiques.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier a d'abord développé un pôle « jazz » avant de créer un pôle « musiques actuelles » en 2013 dans lequel entre le jazz.

Vincent Boisseau est depuis l'automne dernier le professeur de musiques actuelles. Il travaille à la fois au CRR mais surtout à la SMAC Victoire 2 avec laquelle s'est créée un partenariat fort.

Activités à Victoire 2 :

Groupe porteur de projet : au centre du projet pédagogique plutôt que l'enseignement lui-même - un parcours plutôt qu'un cursus.

Victoire 2 : accompagnement artistique des groupes de tous types esthétiques : 9 projets différents depuis novembre.

Rôle dans l'accompagnement : oreille extérieure, cohérence du projet (arrangement, structuration, méthodologie de travail en répétition, ...)

Par la suite, étude de la possibilité de compléter l'accompagnement avec des formations thématiques : technique, artistique, structuration...

Activités au Conservatoire :

Enseignement transversal :

- *Atelier « création »* : avec la matière que les étudiants apportent : comment assumer un propos artistique ?

- *Atelier « histoire des musiques actuelles »* : besoin d'ouverture, de culture, ouvrir son horizon, amène un sens critique qui aide à rebondir...

- *Atelier « l'environnement professionnel »*

En parallèle, il amène des étudiants du Conservatoire à répéter à Victoire 2. L'une des prochaines étapes seraient que certains usagers de Victoire 2 s'inscrivent au Conservatoire.

Souhait de développer les collaborations pédagogiques entre les différents

départements : la classification esthétique n'a plus lieu d'être. Le réseau RPM parle de pratique actuelle de la musique qui est valable en dehors des musiques actuelles. (<http://collectifrpm.org/>)

Nous avons souhaité inviter les responsables des pôles de musiques actuelles « voisins » : **François Carpita pour Nîmes** qui a développé un lien fort avec Paloma, qui s'est excusé et **Jean-Luc Lehr à Béziers**. Le département des musiques actuelles du Conservatoire de Béziers est plus ancien et plus développé que celui de Montpellier.

Département MA :
- pop / rock
- jazz / musiques improvisées
- musiques trad / musiques du monde

Au sein du Conservatoire, la formation musicale (solfège) a été intégrée dans les pratiques collectives (apport des musiques actuelles).

Il existe un Big Band qui favorise également les approches transversales entre musiques actuelles et classique.

Des référentiels de compétence sont en train d'être mis en place pour gagner en cohérence pédagogique.

Les écoles de musique de l'Agglomération de Montpellier qui sont dans le Schéma Départemental d'Enseignement Musical (SDEM) doivent « contribuer au développement des pratiques collectives et de la diversité des esthétiques musicales enseignées (musiques actuelles notamment).

Le SDEM veille à un maillage territorial harmonieux, incite aux partenariats.

Projet en cours à Hérault Musique Danse : Développement de l'offre de formation professionnelle en concertation avec les Conservatoires (Béziers dans un premier temps)

Écoles du SDEM dans l'Agglomération : Castries, Perols, Pignan, Saint Jean de Védas.

Ex : EMM de Castries avec Fernando Paz

Profite du jumelage pour créer des échanges

des ensembles de musiques actuelles majoritairement

des échanges avec les écoles voisines : Juvignac, Mauguio, Baillargues

<http://www.heraultmusiquedanse.fr/presentation-sdem-34.html>

Les écoles privées :

CMPF à Saint Jean de Védas

Top Espace Musical à Montpellier

IEFAR à Montpellier

Retours d'expériences sur la pratique de l'enseignement :

La Validation des Acquis Professionnels (VAE) permet aux musiciens des musiques actuelles d'obtenir le Diplôme d'État. Pour eux, c'est un bon moyen de faire le point sur leur pratique pédagogique et pour les écoles qui les emploient, cela permet de valoriser l'école et d'obtenir de subventions.

Les enseignants présents soulignent leur attachement à ce « double métier » : l'importance de leurs propres pratiques artistiques dans la manière de transmettre. Cela a aussi une influence sur leur organisation professionnelle : besoin de temps pour les projets personnels.

On note aussi le développement des nouveaux moyens de transmission liés au développements des nouvelles technologies comme l'e-learning qu'il faut savoir intégrer dans l'enseignement des musiques actuelles.

Les problématiques soulevées par l'atelier

La question de la diffusion :

Pour l'insertion socioprofessionnelle :

Les enseignants se retrouvent aujourd'hui à former de futurs professionnels alors que l'insertion professionnelle devient de plus en plus difficile, d'abord avec la crise du disque puis avec celle de la diffusion.

Et pour la formation des musiciens :

La question de la diffusion se pose également pendant la formation initiale des musiciens puisque les musiques actuelles placent au centre la pratique collective et la scène. Les écoles comme l'IMFP de Salon ont une vraie valeur ajoutée en ayant leur propre espace de diffusion. En mêlant concerts d'élèves et artistes reconnus : elle multiplie les occasions de pratiques, de rencontres et donne du prestige aux écoles.

Pour les écoles n'ayant pas cette chance, il est important de développer des partenariats avec les espaces de diffusion.

les conditions de travail de musicien :

Le contexte défavorable pousse de plus en plus de musiciens vers une double activité artistique et enseignement. Toutefois, les postes sont limités et les conditions de travail peuvent être difficiles: difficulté d'obtenir un CDI mais avec le statut d'intermittent artiste : 55 heures par an maximum uniquement dans des structures publiques ou subventionnées.

Il est important de faire correspondre la demande locale (élèves) et l'offre locale (enseignants)

Réflexion sur le bien fondé de la création d'un groupement d'employeur (GE) spécialisé pour les enseignants musique. C'est une réflexion qu'il faudrait peut-être développer en lien avec Hérault Musique Danse qui avait déjà réfléchi à la question et y avait renoncé pour le moment. D'ici là, **des mutualisations de postes** peuvent également se faire de manière moins formelle : Trois écoles de l'Agglomération se sont réunies pour embaucher un professeur de flûte par exemple.

L'importance de développer un accompagnement global :

Aujourd'hui pour former un musicien professionnel, il ne faut pas seulement le former aux techniques musicales, il faut également le sensibiliser à son environnement professionnel et l'accompagner pour lui donner des atouts pour son insertion.

les apports de l'interdisciplinarité

Les autres disciplines artistiques peuvent apporter beaucoup à la musique même si les enseignements restent assez cloisonnés. Il existe cependant des exemples comme les Pôles Supérieurs pluridisciplinaires : Bretagne/Pays de Loire (<http://www.lepontsuperieur.eu/>) et Toulouse (musique / arts graphiques, <http://www.isdat.eu/>)

Les apports pédagogiques des musiques actuelles :

Les musiques actuelles ont permis de développer de nouvelles pédagogies, notamment, au niveau de la pratique collective. Il faut aujourd'hui noter que ces « nouveaux » dispositifs éducatifs peuvent apporter à l'enseignement de la musique en général et gagne à être développés, notamment en direction des publics amateurs qui ont suivi un cursus au Conservatoire et qui souhaitent développer des techniques pour poursuivre leur pratique musicale de manière moins académique et assidue.

Préconisations possibles:

- Promouvoir une approche transversale entre les esthétiques musicales mais aussi entre les disciplines artistiques.
- Travailler sur la complémentarité : enseignement initial / enseignement professionnel
- Favoriser les rapprochements et les collaborations avec les lieux de diffusion SMAC, V2, JAM (travail bilatéral, opérations communes...)
- Optimiser le travail de circulation des infos, des compétences (liste des prof. diplômés) entre les différentes écoles sur le territoire en relation avec Hérault Musique et Danse
- Questionner l'opportunité d'un Pôle Supérieur de l'Enseignement Artistique montpelliérain qui pourrait réunir / faire travailler ensemble les établissements publics (Conservatoire, Centre Chorégraphique National, École Supérieure des Beaux Arts de Montpellier Agglomération, École Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier) et les centres d'enseignement privés dans le cadre des collaborations prévues par la loi.

Cet atelier est le dernier atelier du cycle 1 du Solima Montpellier. Il rejoignait des problématiques proches traitées par deux ateliers précédents :

- Les pratiques amateurs : enseignement et répétition le 27/02/14
- La formation professionnelle le 22/04/14

Pour mémoire, on retrouve des préconisations communes aux ateliers précédents :

- Favoriser la transversalité et la interdisciplinarité
- Encourager les partenariats avec le Conservatoire
- Développer la concertation entre les acteurs
- Reconnaître l'expérience des intervenants en musiques actuelles sans les diplômes traditionnels.

Ces préconisations seront à retrouver dans la synthèse de préconisation finale du Solima.

ANNEXE

Atelier Solima Montpellier

L'enseignement des musiques actuelles, enjeux autour de la formation du formateur

Jeudi 22 mai 2014

FORMATION DES FORMATEURS EN MUSIQUE > LES FILIÈRES

Rappels historiques

- Des esthétiques qui existent depuis longtemps mais pas prises en compte par les politiques publiques.
- Autonomie de l'apprentissage musical (dit autrement, les musiciens se débrouillaient).
- La question d'une pédagogie spécifique aux musiques actuelles est une question récente.
- Le bal est la première école des MA : 60/70's : les musiciens professionnels se forment au bal (donc un enseignement autodidacte) rejoints par quelques transfuges des conservatoires (soufflants notamment).
- A la fin des années 70, émergence des premiers groupes. Les anciens musiciens de bal sont les professeurs. Les conservatoires ignorent totalement les musiques actuelles.
- 1981 : arrivée de Jack Lang. Entrée du rock dans les politiques publiques (comme la BD, le graff, les arts de la rue...), nomination d'un « Monsieur Rock » au cabinet du ministère (Bruno Lion). Développement des Centre Info Rock, etc., mais toujours pas de connexion avec l'enseignement traditionnel.

L'idée qui prédomine alors est que ce sont des musiques immédiates, elles ne s'apprennent pas, elles se repiquent, elles se transmettent mais ne nécessitent pas d'école.

- Fin des années 80, vague de créations de structures (Le Cry, Ara, Trempolino) qui mettent en place les premières pédagogies spécialisées, de manière empirique, pour accompagner les pratiques des musiciens : conseils techniques, puis conseils artistiques puis rapidement des « dispositifs » institués et financés mais groupes toujours méfiants avec le terme de « formation ».
- Au milieu des années 90 on assiste à une crise des écoles de musique. Crise de fréquentation (les musiques qu'on y apprend ne sont pas celles qu'on écoute dehors). L'État demande aux structures d'enseignement d'intégrer les MA dans les cursus. Gérard Authelain (CFMI Lyon) fait un tour de France de ces structures pour réaliser un état des lieux (1999).

A l'époque : Volonté de l'état de créer un Diplôme d'État de « musicien actuel ». Comme il existait déjà un Diplôme d'État Jazz et un Diplôme d'État Musiques Traditionnelles. [La Fnej créée en 1989, devient la FNEIJMA au milieu des 90's]. Le rapport Authelain, en accord avec les professionnels du secteur, est défavorable au Diplôme d'État. Mais l'État le crée quand même. D'où une situation de blocage, de conflit. Les professionnels de la pédagogie pensent qu'il vaut mieux penser des dispositifs pédagogiques adaptés avant de créer un diplôme.

Ce à quoi se rajoute un problème de financement : les titulaires du concours se retrouvent dans les grilles salariales de la FPT, d'où fuite des forces vives vers le secteur public.

Comme il n'y a pas de formation pour passer les concours (CA, DE), qui se passent

donc en candidat libre, mais qu'il y a un pré-requis (détenir DEM - diplôme de fin d'études musicales), tous les premiers titulaires du diplôme d'État Musiques Actuelles sont tous des musiciens de jazz. Époque d'antagonismes entre écoles de musique et structures de type Trempo, Cry, Ara, le Florida etc. Ces quatre structures (noyau du futur collectif RPM) montent une formation de « *musicien intervenant des musiques actuelles* », mais prêchent dans le désert. L'ARA est victime d'une inspection malveillante du Ministère de la Culture et de la Communication qui descend la structure. C'est à ce moment que RPM se crée pour expliciter et structurer la pédagogie proposée.

D'où une période de rapprochement : les écoles se rendent compte que les MA c'est pas simple, et RPM dispose désormais d'argumentaires qui favorisent sa prise en compte.

Des dispositifs communs se mettent en place entre écoles de musique, structures RPM, conservatoires.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LES DIFFÉRENTS CONSERVATOIRES

LES PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR): 41

Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD): 109

Les Conservatoires à Rayonnement Communal (CRC): 290

Les Pôles d'Enseignement Supérieur (PES) : CEFEDM (Centre de Formation de la Danse et de la Musique) : 10

CESMD (Centres d'Études Supérieures Musique et Danse): 1

Les CRR, les PES & les CEFEDM préparent aux DE (Diplôme d'État)

Seuls les CENSM de Paris et Lyon préparent au CA (Certificat d'Aptitude)

Conservatoires :

Cursus de 3 cycles de 8 à 14 ans d'études pour obtenir le DEM (Diplôme d'Études Musicales) ou le DNOP (Diplôme National d'Orientation Professionnelle de Musique) (pas mis en place partout) - Nécessaires pour s'inscrire au niveau supérieur CNSMD ou PES.

Surtout pour les jeunes, même si quelques CRR ont ouverts des classes « hors cursus » pour les adultes qui veulent se former. A la fin des 2 premiers cycles, possibilité de s'orienter soit vers le cycle 3 professionnel (vers le DEM) ou vers le cycle 3 amateur.

Aucune règle standardisée, pas de pédagogie unifiée, des projets donc très hétérogènes, avec un point commun, l'entrée individuelle.

Le Diplôme d'État de professeur de musique (DE - catégorie B de la Fonction Publique Territoriale) permet de s'inscrire au concours de la fonction territoriale pour un poste de catégorie B valable dans un département ou dans la région d'origine.

Modalités d'évaluation = rédaction et réalisation d'un projet pédagogique

Peut se préparer en V.A.E.

Le DE se consacre à différentes formes d'expressions musicales, de l'orchestre au chant choral - jazz - musiques actuelles amplifiées - formation musicale - musique ancienne - direction d'ensemble

Le Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique s'obtient soit en suivant une formation sanctionnée par des acquisitions de modules soit par V.A.E. pour tous les instruments référencés à l'orchestre.

Le CA se consacre à l'excellence de l'enseignement d'un instrument particulier. Mais aussi aux différents styles : jazz - musique ancienne - électroacoustique. (Catégorie A de la fonction publique Territoriale)

Le département de formation à l'enseignement n'est ouvert qu'aux titulaires d'un diplôme du CNSMD de Paris ou de Lyon.

Il peut toutefois être envisagé sur concours d'admissibilité et d'admission aux personnes ne réunissant pas ces conditions.

Le CA est spécialement recommandé pour la fonction de chef d'établissement catégorie 1 = CRR, catégorie 2 = CRD.

Les CA et DE sont liés à une pratique instrumentale.

L'UNIVERSITÉ

Les PES (Pôles d'Enseignement Supérieur)

Suite à la réforme LMD, qui cherche à uniformiser l'enseignement supérieur en Europe, la France est le seul pays où il n'y a pas de cursus universitaire de musicien : la filière Musicologie forme des chercheurs sur la musique et les CFMI forment des profs ou des intervenants pédagogiques mais pas des interprètes.

D'où la création du **DNSPM**, (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien)(cursus de 3 ans), ainsi que le DNSPD pour la danse et le DNSPT pour le théâtre. Ces diplômes sont portés par les PES installés dans les universités et portés conjointement par le conservatoire (CRR ou CRD), l'université et, optionnellement, une école (par exemple Trempo à Nantes).

Les CEFEDEM

Les CEFEDEM ont été intégrés aux PES qui ont récupéré leur financement. Le DEM devient une option dans le cursus proposé par les PES. Il n'y a pas de CEFEDEM dans le Languedoc Roussillon, nous dépendons du Cefedem d'Aix en Provence.

CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants): rattachés aux universités, préparent au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) en deux ans); pas de diplôme musical requis, mais un niveau BAC+2

Des tests permettent de vérifier un niveau 3^e cycle de conservatoire minimum. Il est considéré comme équivalent au DE pour pouvoir se présenter aux concours de la fonction territoriale. Il permet d'intervenir dans les écoles et les collèges.

Département Musique de l'Université :

Suivent le schéma Licence - Master - Doctorat (LMD) en partenariat avec le Conservatoire.

Préparent au CAPES en ethnomusicologie - sociologie de la musique -

Observatoire musical français - interprète de la musique (cordes et claviers)

- professeur de musique dans les collèges et lycées - Doctorat en Musicologie.

ÉCOLES PRIVÉES :

CFPM : Centre de Formation Professionnelle de la Musique, conventionné par l'Afdas.

Préparent à tous les métiers concernant les musiques actuelles, dont les métiers du son, préparent à l'entrée aux Cefedem et Cfmi > délivrent un diplôme de fin d'études musicales, en trois ans.

Le programme est parallèle à celui des CRR et dispense des cours de Pédagogie.

La Fédération des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles (FNEIJMA) regroupe 34 établissements d'enseignement musical qui préparent à l'obtention du Certificat de Musicien Interprète des Musiques Actuelles (MIMA). Ça n'est pas un diplôme d'enseignant.

Les épreuves se concentrent sur tous les paramètres nécessaires à la vie d'un musicien professionnel, dont l'environnement socio-professionnel, mais accordent une importance majeure à l'épreuve de pratique musicale (coéf .7) alors que les autres épreuves sont coéf. 2 ou 3.

Le MIMA est de niveau IV (bac pro) il est enregistré par le RNCP

Le DUMI et le DE sont de niveau III (bac + 2)

Le CA est de niveau II (bac+3) il est appelé à passer au niveau Master (+5)

État des lieux dans l'Hérault

Conservatoires :

- CRR de Montpellier
- CRC de Béziers
- CRC de la Grande Motte
- CRC de Sète

Universités

UFR 3 Paul Valéry: musique et musicologie

cycle LMD CFPM : St jean de Védas > intervenant petite enfance - intervenant milieu hospitalier - professeur de musique

JAM : Montpellier > artiste interprète

PAS de PES - PAS de CEFEDM - PAS de CFMI

Pour information :

CANOPEA (<http://www.canopeea.fr/>)

Une initiative de la FNCC

Espace de concertation des structures professionnelles avec les structures de représentation des collectivités mais portés par les organismes professionnels (CFMI, CEFEDM, écoles Fneijma, RPM) pour un dialogue permanent sur l'éducation artistique.